



la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

**Comité d'examen des répercussions
sur l'environnement et le milieu social**

ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦ ᑲᑲᑲᑲ
ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ
ᑲᑲᑲᑲ

COMPTE RENDU

441^e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(Adopté)

DATE :	2 décembre 2025
ENDROIT :	Vidéoconférence (Teams)
ÉTAIENT PRÉSENTS :	Luc Lainé, président Daniel Berrouard, Québec Robert Joly, Québec Lucas Del Vecchio, GNC Sophie Cooper, secrétaire exécutive
ÉTAIT ABSENT :	Paul John Murdoch, Grand Chef, GNC

1) Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la 441^e réunion est adopté tel que présenté.

2) Adoption du compte rendu de la 440^e réunion

Le compte rendu de la 440^e réunion est adopté tel que présenté.

Action : Faire traduire et classer le CR 440.

3) Suivi de la correspondance

Le suivi de la correspondance entre le 13 novembre 2025 et le 2 décembre 2025 est présenté à l'Annexe A.

4) Projet de mine de lithium Baie-James par Galaxy Lithium (Canada) inc.

N/Réf : 3214-14-055

- a) Suivi des conditions du certificat d'autorisation : Condition 5 – Caractérisation géochimique des stériles et des résidus
 - Pour recommandation

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 22 septembre 2025, pour recommandation, l'analyse des données géochimiques relatives à la conception des haldes de co-disposition du projet minier lithium Baie James. Ce document a été préparé par le promoteur afin de répondre aux exigences de la condition 5 du certificat d'autorisation émis le 27 décembre 2023.

Conformément à cette condition, le promoteur devait réaliser des essais cinétiques sur un mélange de stériles et de résidus afin de reproduire les conditions prévues dans les haldes de co-disposition. Il devait également faire analyser l'ensemble des résultats par une tierce partie, présenter ces résultats et ces recommandations dans un rapport complet ainsi que démontrer comment ces recommandations ont été intégrées à la conception finale des haldes. Selon le promoteur, les essais cinétiques indiquent que le mélange de stériles et de résidus peut être considéré comme non lixiviable et non acidogène. Ainsi, aucune modification ni recommandation supplémentaire n'a été nécessaire concernant la conception des haldes à co-disposition.

ATTENDU QUE les membres du COMEX estiment que le document fourni est incomplet et ne permet pas de satisfaire pleinement à la condition 5 du certificat d'autorisation. Des incertitudes subsistent quant au potentiel acidogène des haldes, à la teneur de certains métaux dans les stériles et aux limites de détection rapportées lors des analyses.

ATTENDU QUE le COMEX souhaite obtenir des précisions sur plusieurs aspects de la caractérisation du mélange des stériles-résidus qui, selon lui, méritent d'être clarifiés. Une lettre regroupant les questions et commentaires du COMEX sera transmise à l'Administrateur provincial afin d'être adressée au promoteur.

#2025-1202-01 : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils recommandent de transmettre des questions et commentaires.

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial
Transmission d'une demande d'un complément d'information
Questions et commentaires**

5) Projet minier Windfall par Groupe minier Windfall

N/Réf : 3214-14-059

- a) Étude de l'impact sur l'environnement et le milieu social
- b) Complément d'information (Réponses aux questions et commentaires – QC01)
- c) Complément d'information (Réponses aux questions et commentaires – QC02)
- d) Renseignements supplémentaires (en attente)
- e) Discussion - Audiences publiques
 - Pour recommandation

ATTENDU QUE, en attendant les réponses du promoteur aux questions supplémentaires, le COMEX a décidé d'amorcer les préparatifs pour la tenue des audiences publiques. La secrétaire exécutive informe les membres qu'aucune réponse n'a encore été reçue de la communauté de Waswanipi. L'équipe des évaluations environnementales du GNC, ainsi que Lucas Del Vecchio, assureront un suivi auprès de la communauté.

Entre-temps, la secrétaire exécutive communiquera la communauté de Lebel-sur-Quévillon afin de l'informer de la possibilité de tenir des audiences publiques à la fin février 2026 pour le projet minier Windfall.

Une rencontre du COMEX est prévue le 18 décembre 2025 pour discuter l'état d'avancement des préparatifs liés aux audiences publiques.

#2025-1202-02 : de transmettre au maire de Lebel-sur-Quévillon une correspondance l'informant de la tenue des audiences publiques relatives au projet minier Windfall.

Action : **Envoyer une correspondance à M. Guy Lafrenière, maire de Lebel-sur-Quévillon**

6) Divers

a) Retour sur le colloque Québec Mines + Énergie 2025

La secrétaire exécutive présente un résumé des exposés portant sur la restauration des sites miniers ainsi que des présentations animées par la Société du Plan Nord. Elle invite les membres à consulter ces présentations dès qu'elles seront mises en ligne.

b) Précisions sur les conditions pour le projet d'un nouveau LEET à Nemaska

La secrétaire informe les membres que des précisions ont été apportées aux conditions 2 et 4 du projet de LEET à Nemaska. Ces ajustements ne modifient pas les intentions du COMEX, mais visent à les clarifier.

- Condition 2 : ajout d'un point concernant les modalités de dépôt des rapports de surveillance et de suivi environnemental, notamment la fréquence et le moment de ces dépôts.
- Condition 4 : précision indiquant que le promoteur devra déposer à l'Administrateur provincial, pour information, un plan de réhabilitation du lieu d'enfouissement actuel, au moins six mois avant le début de l'exploitation du nouveau site.

Le COMEX n'a exprimé aucune objection à ces modifications.

c) Projets à l'ordre du jour des rencontres prévues pour hiver 2026

- Projet de mine de lithium Baie-James – Suivi des conditions
- Projet minier Whabouchi – Suivi des conditions
- Chemins forestiers H et I – Modification du certificat d'autorisation

7) Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du COMEX est prévue le 21 janvier 2026, par vidéoconférence.

Annexe A
Suivi de la correspondance du 13 novembre 2025 au 2 décembre 2025

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet d'aménagement d'un nouveau lieu d'enfouissement à Whapmagoostui par la Nation crie de Whapmagoostui N/Réf. : 3219-16-001	Simon Rousseau Stantec	Nadia Saganash Administrateur régional GNC	Suivi des conditions du certificat d'autorisation – Conditions 1, 2 et 9 – Transmission d'un complément d'information	Transmis le 9 octobre 2025	<i>Pour information</i>
	Nadia Saganash Administrateur régional GNC	Luc Lainé COMEX		Transmis le 13 novembre 2025 Reçu COMEX le 13 novembre 2025	
Projet minier Windfall par Groupe minier Windfall N/Réf. : 3214-14-059	Luc Lainé COMEX	Irene Neeposh Cheffe, Première Nation crie de Waswanipi	Transmission d'une demande d'information	Transmis le 14 novembre 2025	
Projet minier Windfall par Groupe minier Windfall N/Réf. : 3214-14-059	Andréanne Boisvert Groupe minier Windfall	Mélissa Gagnon MELCCFP	Transmission d'une demande de renseignements supplémentaires	Transmis le 17 novembre 2025 Reçu COMEX le 18 novembre 2025	<i>Pour recommandation</i>
Projet minier Éléonore par Dhilmar Éléonore N/Réf. : 3214-14-042	Geneviève Pépin Dhilmar Éléonore	Frédéric Guay Sous-ministre MELCCFP	Transmission d'un addenda au rapport de suivi environnemental et social 2024 – Rapport phase 3b et phase 4	Transmis le 22 octobre 2025	<i>Pour information</i>
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 14 novembre 2025 Reçu COMEX le 18 novembre 2025	
Projet de mine de lithium Baie-James par Galaxy Lithium inc. N/Réf. : 3214-14-055	Luc Lainé COMEX	Frédéric Guay Sous-ministre MELCCFP	Suivi des conditions du certificat d'autorisation - Condition 8 : Suivi de l'étanchéité de la géomembrane sous les routes de halage - Transmission d'une recommandation	Transmis le 21 novembre 2025	<i>Pour recommandation</i>

Annexe A

Suivi de la correspondance du 13 novembre 2025 au 2 décembre 2025

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet minier Éléonore par Dhilmar Éléonore N/Réf. : 3214-14-042	Mélissa Gagnon MELCCFP	Geneviève Pépin Dhilmar Éléonore	Transmission de la modification du certificat d'autorisation – Agrandissement de la sablière A- 01	Transmis le 20 novembre 2025 Reçu COMEX le 21 novembre 2025	<i>Pour recommandation</i>
Projet minier Rose Lithium-Tantale par Corporation Lithium Éléments Critiques N/Réf. : 3214-14-053	Nancy Duquet-Harvey CLEC	Frédéric Guay Sous-ministre MELCCFP	Suivi de la condition 22 – État d'avancement de la disponibilité des équipements miniers électriques et hybrides – Transmission des réponses aux questions et commentaires	Transmis le 13 novembre 2025	<i>Pour information</i>
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 20 novembre 2025 Reçu COMEX le 21 novembre 2025	